



GRAND CONSEIL

Initiative - 23_INI_5 - Alexandre Berthoud et consorts - Pour plus de démocratie pour les Vaudoises et Vaudois de l'étranger !

Texte déposé :

Lors des dernières élections fédérales, près de 20'000 Vaudoises et Vaudois de l'étranger ont pu voter pour les élections du Conseil national. Les Vaudoises et Vaudois de l'étranger n'ont cependant pas pu voter pour le Conseil des Etats. Ces Vaudoises et Vaudois représentent environ 4 % du corps électoral de notre Canton. Ils peuvent participer aux votations fédérales ainsi qu'à l'élection du Conseil national, mais sont privés des élections qui dépendent du droit cantonal tels que notamment les élections du Conseil des Etats. En somme, les Vaudoises et Vaudois de l'étranger sont des semi-électeurs ou électeurs à géométrie variable.

Dans le but de remédier à ce problème et de leur permettre pleinement de voter au niveau fédéral, nous soumettons l'initiative suivante, proposant une révision constitutionnelle partielle, dont la rédaction complète est proposée. Cette initiative permettra de donner une nouvelle définition au corps électoral domicilié à l'étranger et de permettre à ce nouveau corps électoral de participer aux élections du Conseil des Etats. Ainsi elle offre plus de démocratie pour les Vaudoises et Vaudois de l'étranger et permet à nos autorités de gagner en représentativité.

Au vu de ce qui précède, la révision constitutionnelle partielle de la constitution du Canton de Vaud se présente comme suit :

Art. 74 Sans changement

1. Sans changement.

Nouveau 1bis Font partie du corps électoral cantonal domicilié à l'étranger les Suissesses et les Suisses domiciliés à l'étranger et exerçant dans le canton leurs droits politiques fédéraux qui sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas protégés par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'incapacité, en raison d'une incapacité durable de discernement.

2. Sans changement.

Art. 77 Sans changement

1. Le corps électoral cantonal élit les membres du Grand Conseil.

1bis. Le corps électoral cantonal et le corps électoral cantonal domicilié à l'étranger :

1. les membres vaudois du Conseil des États.

2. Sans changement.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alette Rey-Marion (UDC)
2. Anna Perret (VER)
3. Aurélien Demaurex (V'L)
4. Blaise Vionnet (V'L)
5. Carole Dubois (PLR)
6. David Raedler (VER)
7. Denis Dumartheray (UDC)
8. Florence Gross (PLR)
9. Georges Zünd (PLR)
10. Gérard Mojon (PLR)
11. Graziella Schaller (V'L)
12. Grégory Bovay (PLR)
13. Grégory Devaud (PLR)
14. Guy Gaudard (PLR)
15. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-Franco Paillard (PLR)
18. Jean-François Cachin (PLR)
19. Jean-Louis Radice (V'L)
20. John Desmeules (PLR)
21. Josephine Byrne Garelli (PLR)
22. Laurence Bassin (PLR)
23. Laurence Creteigny (PLR)
24. Marc Morandi (PLR)
25. Marion Wahlen (PLR)
26. Mathieu Balsiger (PLR)

27. Maurice Gay (PLR)
28. Maurice Neyroud (PLR)
29. Nicolas Bolay (UDC)
30. Nicolas Glauser (UDC)
31. Nicole Rapin (PLR)
32. Olivier Petermann (PLR)
33. Philippe Germain (PLR)
34. Philippe Miauton (PLR)
35. Pierre-André Romanens (PLR)
36. Pierre-François Mottier (PLR)
37. Sabine Glauser Krug (VER)
38. Sébastien Humbert (VL)
39. Sergei Aschwanden (PLR)
40. Séverine Evéquoz (VER)
41. Stéphane Jordan (UDC)
42. Sylvain Freymond (UDC)
43. Thierry Schneiter (PLR)
44. Valérie Zonca (VER)